



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ACTIDEMOUSSE FLASH

Code du produit : ACTIDEM FLASH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant de surface à action curative rapide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : PRB S.A.

Adresse : RUE DE LA TOUR. CS 10018. 85150. LA MOTHE ACHARD. FRANCE.

Téléphone : 02 51 98 10 10. Fax : 02 51 98 10 21.

Email : contact@prb.fr

<http://www.prb.fr>

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Règlement (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1	–	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	–	H314
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3	–	H335
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	–	H400

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Dangereux pour l'environnement (N)	R50
Corrosif (C)	R34
Irritant (Xi)	R37
	R31

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008



- Symboles de danger :
 Mention d'avertissement : Danger
 Mention de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Conseils de prudence
 Prévention : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention : P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Étiquetage supplémentaire :

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Hypochlorite de sodium, solution.

2.3. Autres dangers

Pas d'autre information disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nature chimique : Hypochlorite de sodium
 Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
Hypochlorite de sodium, solution No.-Index : 017-011-00-1 No.-CAS : 7681-52-9 No.-CE : 231-668-3 No.-C&L : 02-2119752442-42-0000	>= 10 - < 25	Met. Corr.1 Skin Corr.1B STOT SE3 Aquatic Acute1	H290 H314 H335 H400	R31 C; R34 Xi; R37 N; R50

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Aller dans une clinique oculaire si possible.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Le produit lui-même ne brûle pas.

- Moyens d'extinction inappropriés : Exempt.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de : Chlore Gaz chlorhydrique Oxydes de chlore

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

- Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection respiratoire. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Le produit déversé rend la route glissante Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

- Autres informations : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

- Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer avec des acides ou des sels d'ammonium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composant : chlore	No.-CAS 7782-50-5
Autres valeurs limites d'exposition professionnelle	
INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 0,5 ppm, 1,5 mg/m ³ Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)	
EU ELV, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL): 0,5 ppm, 1,5 mg/m ³ Indicatif	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

- Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné:B-P2
Filtre combiné:B-P3

Protection des mains

- Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

- Matériel : Caoutchouc butyle
Temps de pénétration : 8h
Epaisseur du gant : 0,5 mm
- Matériel : Chlorure de polyvinyle
Temps de pénétration : 8h
Epaisseur du gant : 0,5 mm
- Matériel : Polyisoprène
Temps de pénétration : 8h
Epaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

- Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps

- Conseils : Des vêtements de protection résistant aux alcalis.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: Liquide
Couleur	: Vert jaunâtre
Odeur	: Léger de chlore
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Env. 12
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 102,2 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: Complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Non applicable
Décomposition thermique	: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Viscosité, dynamique	: 2,8 mPa.s
Propriétés explosives	: Législation UE: Non-explosif
Propriétés comburantes	: Oxydants

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Conseils : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Se décompose par chauffage.
Se décompose à l'exposition à la lumière.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

10.4. Conditions à éviter

Décomposition thermique :
Note : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Acides
Composés d'ammonium
Anhydride acétique
Matières organiques
Peroxyde d'hydrogène
Sels en métal
Du cuivre
Nickel
Fer

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produit de décomposition : Chlore
Dangereux : Oxydes de chlore

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Irritation	
Peau	
Résultat	Irritation sévère de la peau (lapin) (OCDE Ligne directrice 404) Effets corrosifs (homme)
Yeux	
Résultat	Effets corrosifs (lapin) Risque de lésions oculaires graves

Sensibilisation	
Résultat	Non sensibilisant(e) (cochon d'inde)

Autres informations	
Autres informations toxicologiques	En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Composant : hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
Toxicité aiguë	
Oral(e)	
DL50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermale	
DL50	> 2000 mg/kg (lapin)

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë	
Poisson	
CL50	0,22 - 0,62 mg/l (Pimephales promelas; 96 h)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	
CE50	2,1 mg/l (Daphnia magna; 96 h)
Algue	
CE50	28 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 24 h)

Composant : hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
Facteur M	
Facteurs M (Toxicité aquatique aiguë)	10

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant : hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
Persistance et dégradabilité	
Persistance	
Résultat	Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.
Dégradabilité	
Résultat	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant : hypochlorite de sodium, solution		No.-CAS 7681-52-9
Bioaccumulation		
Résultat	Ne montre pas de bioaccumulation.	

12.4. Mobilité dans le sol

Composant : hypochlorite de sodium, solution		No.-CAS 7681-52-9
Mobilité		
Eau Sol	Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau. Extrêmement mobile dans les sols.	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et VPVB

Composant : hypochlorite de sodium, solution		No.-CAS 7681-52-9
Mobilité		
Résultat	Pas d'information disponible.	

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire		
Résultat	Toutes les valeurs relatives aux effets écotoxicologiques se réfèrent aux substances pures. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou des égouts.	

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- Numéro européen d'élimination : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

1791

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : HYPOCHLORITE EN SOLUTION
RID : HYPOCHLORITE EN SOLUTION
IMDG : HYPOCHLORITE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; : 8; C9; 80; (E)
Numéro d'indentification du danger; Code de restriction en tunnels)

RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; : 8; C9; 80
Numéro d'indentification du danger)

IMDG-Classe : 8
(Etiquettes; No EMS) : 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
RID : III
IMDG : III

14.5. Danger pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR : Poisson et arbre
Etiquetage selon 5.2.1.8 RID : Poisson et arbre
Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : Poisson et arbre
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG : Oui
Classifié "P" selon 2.10 IMDG : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux installations classées : 1172 Stockage et emploi de substances ou mélanges dangereux pour l'environnement -A- très toxiques pour les organismes aquatiques.

Tableaux des maladies Professionnelles : Hypochlorite de sodium, solution: A; Listé

Hypochlorite de sodium, solution: 65; Listé

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les chapitres 2 et 3

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R34 Provoque des brûlures.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.